



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-122 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 novembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Absent : R. REVIL

La secrétaire de séance désignée est R. MAZZILLI.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / TRAVAUX ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS : Programme de travaux de l'Agenda d'Accessibilité Programmé patrimonial de l'année 2018 et projet de construction d'un restaurant scolaire pour le groupe scolaire du Faton. Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre du Contrat Territorial.

Rapporteur : Bruno Gattaz

EXPOSE : Par délibération du 16 septembre 2015, le conseil municipal approuvait l'Agenda d'Accessibilité Programmé patrimonial qui a été accepté par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2015.

La dépense prévisionnelle pour l'année 2018 est de 232 000 euros HT comprenant les travaux et honoraires divers.

Les principaux Etablissements Recevant du Public (ERP) concernés sont : le groupe scolaire de la Brunerie, le Polychrome et la salle polyvalente Oasis du quartier de Brunetière.

Cette opération est éligible à l'obtention d'une subvention du Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre du Contrat Territorial, au titre de la mise en accessibilité des bâtiments.

Le taux de subvention est de 24 % pour un montant de travaux plafonnés à 200 000 euros HT, ce qui représente une subvention pouvant atteindre 48 000 euros.

Par ailleurs, une autre opération est éligible au titre de projets de constructions ou de réhabilitations de bâtiments publics.

... / ...

Il s'agit du projet de construction d'un restaurant scolaire pour le groupe scolaire du Faton, pour un coût prévisionnel toutes dépenses confondues, travaux, honoraires divers et frais divers de 400 000 euros HT.

Le taux applicable est également de 24 % pour une dépense plafonnée à 1 200 000 euros, ce qui représente une subvention dont le montant pourrait atteindre 96 000 euros.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement et cadre de Vie du jeudi 19 octobre 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal:

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de l'Isère en vue de l'obtention de subventions pour ces deux opérations.

**DECISION : La proposition est ADOPTEE à l'UNANIMITE (32 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

